



# ***Cadre d'attribution des subventions AUX VOYAGES SOLIDAIRES DE JEUNES de la commune de Plan-les-Ouates***

## **1) Remarques générales**

Les jeunes souhaitant participer à un voyage solidaire ont la possibilité d'adresser une demande de subvention à la commune de Plan-les-Ouates.

Les voyages solidaires sont des voyages durant lesquels des jeunes s'engagent en faveur des populations de pays en développement. Les jeunes doivent participer activement à la préparation du voyage et s'impliquer dans la réalisation d'un projet concret dans le pays de destination.

La commune de Plan-les-Ouates soutient les voyages solidaires car ils permettent de sensibiliser les jeunes à la solidarité internationale et leur donnent l'opportunité de découvrir autrement d'autres régions du monde.

Les demandes de subvention peuvent concerner, soit les frais de voyage, soit un projet précis réalisé dans le cadre du voyage solidaire (construction, prévention, etc.).

Le Service de l'action sociale et de la jeunesse et ses collaborateurs/trices sont à disposition pour soutenir les jeunes dans le montage et la finalisation des dossiers relatifs à leurs projets de voyage solidaire.

## **2) Critères d'attribution**

- Au moins un-e jeune participant au voyage doit habiter officiellement la commune de Plan-les-Ouates
- Les jeunes doivent être âgé-e-s de 12 à 25 ans
- Les objectifs du projet solidaire doivent être énoncés clairement dans un dossier de présentation
- Les jeunes doivent être porteurs du projet et s'impliquer dans sa réalisation et ne pas seulement en être bénéficiaires
- La Commune ne peut en aucun cas prendre en charge la totalité du budget, d'autres apports financiers doivent être trouvés
- Les projets doivent être laïcs et apolitiques

### 3) Dépôt d'une demande de subvention

Les associations de jeunes ou jeunes qui souhaitent obtenir un soutien financier doivent fournir un dossier présenté sous la forme suivante :

- Un courrier de demande personnalisée, comportant la mention "Demande de subvention pour un voyage solidaire" et les coordonnées de l'association ou d'un-e représentant-e du groupe
- Les statuts de l'association s'il y a lieu
- Un dossier succinct décrivant le projet et un échéancier de réalisation de ce dernier
- Les derniers rapports d'activité et financier de l'association s'il y a lieu
- Le budget détaillé du projet et son plan de financement
- Le montant de la subvention sollicité auprès de la commune de Plan-les-Ouates
- Un tableau avec les coordonnées de tous les participant-e-s au projet (nom, adresse et date de naissance)
- Les coordonnées bancaires ou un bulletin de versement

### 4) Echéances

Les dossiers doivent nous parvenir au plus tard deux mois avant la date du voyage solidaire.

### 5) Conditions

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser l'argent qui leur a été attribué selon les motifs de la demande et à nous transmettre après la réalisation un rapport narratif et financier. De plus, ils/elles doivent informer le Service de l'action sociale et de la jeunesse en cas de modification significative (structure ou projet).

### 6) Choix des dossiers et attribution

Le choix des dossiers se fait sur les bases mentionnées ci-dessus. La décision prise est sans appel et ne peut être contestée.

Les dossiers de demande de subvention sont conservés et archivés au Service de l'action sociale et de la jeunesse de Plan-les-Ouates.

### 7) Contact

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :

**Service de l'action sociale et de la jeunesse**  
**Secteur communautaire**  
Route du Vélodrome 70  
Case postale 17  
1228 Plan-les-Ouates  
T 022 884 69 60  
[jeunesse@plan-les-ouates.ch](mailto:jeunesse@plan-les-ouates.ch)